ID: 074-217401900-20230720-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres			
Affére	ents	En	Qui ont pris
Au	1	exercice	part à la
Cons	seil		délibération
Munio	cipal		
15	5	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 juillet 2023

Date de la convocation 13.07.2023 Date d'affichage 13.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents: M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés:

M. CLÉRENTIN Raphaël, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme BOSSE Stéphanie, qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie, M. GIRAT Martin, qui donne pouvoir à M. SÉRAPHIN Gilles

A été nommé secrétaire de séance : Mme DUNOYER Marie

Délibération n° 2023.080

Objet de la délibération

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA RIVIÈRE-ENVERSE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À MENTHON SAINT-BERNARD

Considérant le courriel du 22 juin 2023 par lequel Mme Béatrice BLAZQUEZ, institutrice de l'école élémentaire de la Rivière-Enverse, a sollicité de la commune de Morillon l'attribution d'une subvention communale pour aider au financement d'une sortie d'intégration à Menthon Saint-Bernard, avec nuitée au camping du Val de Tamié, pour les élèves de la classe de CM1-CM2, prévue fin septembre 2023 ;

Considérant le coût du voyage qui s'élève, pour chaque enfant, à 132 €, et la demande de subvention communale sollicitée par les professeures du collège, à hauteur de 50 € par enfant de Morillon ;

Aussi,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie sociale, affaires scolaires et jeunesse » sollicitée par mail ;

Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 02/08/2023

Publié le

ID: 074-217401900-20230720-2023_080-DE

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement à l'école élémentaire de La Rivière-Enverse d'une subvention de 50 € par jour de voyage et par élève Morillonnais concernés, soit une somme globale de 500 € pour les 10 élèves concernés, pour le financement de la sortie prévue à Menthon Saint-Bernard prévue fin septembre 2023 ;
- PRÉCISE que cette subvention profitera aux élèves habitants sur Morillon comme précisé dans le courrier de sollicitation ;
- ACCEPTE le versement de cette subvention en une seule fois ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal communal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.